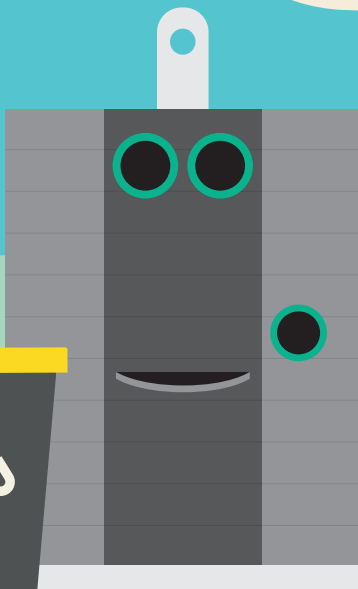


GUIDE DES DÉCHETS

ÉDITION 2024



REFUSER
ÉDUIRE
ÉVITER
ÉPARER
RECYCLER



VERS DES COMPOTEMENTS PLUS VERTUEUX



Vous le savez, le service déchets fait actuellement l'objet de nombreuses évolutions : passage des sacs de tri aux bacs, nouveaux bacs pucés, tarification incitative...

Ces changements sont nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires, maîtriser les coûts du service, et surtout être à la hauteur des enjeux environnementaux auxquels nous devons prendre part.

Un premier bilan nous permet de nous réjouir : au premier semestre 2024, les ordures ménagères résiduelles ont considérablement



diminué, notre tri sélectif est de qualité et nos aides à l'achat de composteurs et broyeurs rencontrent un franc succès.

Pour tout cela, je tiens à vous adresser un grand bravo collectif!

Ce guide mis à jour, avec toutes les informations nécessaires à la bonne gestion de vos déchets sur le territoire Sel & Vermois, vous permettra de trouver les ressources pour les diminuer encore.

Votre engagement citoyen au quotidien porte ses fruits. Ensemble, continuons.

Christopher Varin,
Vice-président à l'environnement
et à la transition énergétique

SOMMAIRE

— 01

INTRODUCTION
P.04

— 02

LES ORDURES
MÉNAGÈRES
P.10

— 03

LES DÉCHETS
RECYCLABLES :
EMBALLAGES
ET PAPIERS/
JOURNAUX
P.14

— 04

LES DÉCHETS
RECYCLABLES :
LE VERRE
D'EMBALLAGE
P.23

— 05

LES DÉCHETS
RECYCLABLES :
TEXTILES, LINGE
ET CHAUSSURES
P.26

— 06

LES DÉCHETTERIES
P.29

— 07

LES DÉCHETS
VÉGÉTAUX
P.34

— 08

AUTRES TYPES
DE DÉCHETS
P.38

5R

RETROUVEZ
NOTRE ANNUAIRE
DE RESSOURCES LOCALES
pour contribuer à réduire ses déchets



www.cc-seletvermois.fr/dechets



01 UNE PRISE DE CONSCIENCE



L'Homme ne produit que des **déchets biodégradables** (os, cendres...).

PRÉHISTOIRE

Les déchets sont **assimilés** dans la nature.

L'Homme commence à **s'urbaniser**. La production de **déchets augmente**.

ANTIQUITÉ

De **grandes fosses** sont construites en dehors des villes pour y **enfouir** les déchets.

MOYEN-ÂGE

Les ordures sont jetées dans les rues ou les rivières. **Mauvaises odeurs et épidémies se multiplient.**



XVIII^e SIÈCLE

Apparition des **chiffonniers** : les premiers recycleurs.



Le roi Philippe Auguste fait creuser **des fossés et des canaux** au centre des rues de Paris.

1884

Les déchets et excréments sont toujours **jetés dans la rue** ou les rivières.

Naissance de la poubelle, rendue obligatoire par le préfet Eugène Poubelle.



1975

Développement économique et évolution des modes de vie : en 40 ans, les **quantités de déchets** par habitant ont été **multipliées par deux**.

Loi du 15 juillet : les communes doivent **collecter et éliminer les déchets** des habitants ; celui qui pollue doit payer.

1992

Premiers bacs de tri.



2020

Loi AGECL (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) visant à préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.



Réchauffement climatique, 7^e continent de plastique, épidémies... **Les prises de conscience écologiques se développent.**

2035

La loi prévoit qu'aucun déchet susceptible d'être recyclé ou valorisé ne doit être admis en installation de stockage.

Si rien n'est fait : la production de déchets municipaux passera de 2 à 3 milliards de tonnes par an*.

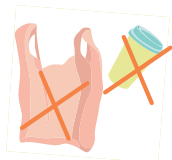
RÉDUIRE SES DÉCHETS

La règle des "5R"

La règle d'or pour réduire nos poubelles !

N'oubliez pas !

Le meilleur déchet
est celui qu'on
ne produit pas !



REFUSER

Ne pas acheter ou accepter le déchet à la base.

RÉDUIRE

Acheter raisonnablement (ai-je vraiment besoin de ce produit ?), ne pas gaspiller, limiter les emballages, voire les supprimer quand c'est possible (vrac)...



RÉUTILISER

Cuisiner les restes, utiliser des produits non jetables, donner ou troquer...

RÉPARER

...soi-même, par quelqu'un qui s'y connaît, par un Repair Café...

Faites réparer vos petits objets et textiles au

**REPAIR CAFÉ
EN SEL ET VERMOIS**



Tous les mois dans une de nos communes !

www.facebook.com/RepairCafeEnSelEtVermois



RECYCLER

Bac de tri, déchetterie, bennes à textile, compostage... Attention, c'est la solution quand on n'a pas pu éviter le déchet, mais le recyclage aussi a son coût financier et énergétique !



Les questions à se poser

AU MOMENT DE SE DÉBARRASSER

AI-JE VRAIMENT BESOIN DE ME DÉBARRASSER DE CECI ?

NON

- Je peux le **réutiliser**
- Je peux le **réparer** (Repair Café, garantie...)
- Je peux le **transformer** (réutilisation des restes, activités manuelles...)

OUI

SUIS-JE OBLIGÉ DE LE JETER ?

NON

- Je peux le **revendre** (chez un professionnel, dans un vide-grenier, à l'aide d'une application...)
- Je peux le **donner** (à un proche ou à un voisin, à une association, à l'aide d'une application de don, à une recyclerie...)

OUI

EST-IL VALORISABLE ?

OUI

Je le jette à l'endroit adéquat : composteur, point d'apport volontaire (verre, vêtements...), bac de tri, déchetterie...

NON

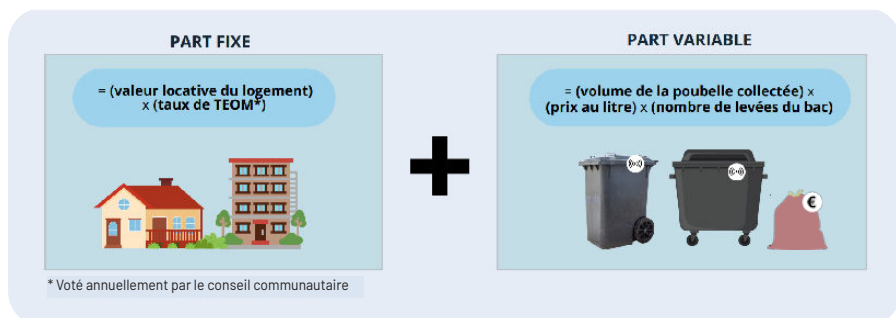
Ce déchet était-il évitable ? Si je reprends ce schéma depuis le début, y a-t-il une étape que j'aurais pu envisager différemment ?

J'ai évité de produire un déchet

J'ai limité ma production de déchets

J'ai produit un déchet

Comment est calculée LA TEOMI ?



PERMET DE FINANCER :

- Collecte des déchets recyclables en porte-à-porte
- Accès à la déchetterie (site de Dombasle-sur-Meurthe et convention avec le Grand Nancy pour certaines communes)
- Collectes en point d'apport volontaire (verre, textile, déchets végétaux)
- Coûts de gestion (moyens humains et frais de structure)
- Traitement des déchets

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte-à-porte
- Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

La part variable dépendra :

- Du volume du bac
- Du nombre de levées sur une année N, calculée pour la taxe foncière de l'année N+1



Avec le soutien de



Plus d'infos



Consultez notre Foire Aux Questions dédiée à la TEOMI :
www.cc-seletvermois.fr/foire-aux-questions-teomi

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les jours de collecte



Dombasle-sur-Meurthe*, Sommerviller (semaine A), Lupcourt (semaine B),

Lundi

Varangéville*, Ville-en-Vermois (semaine A)

Mardi

Crévic (semaine A), Hudiviller (semaine A), Manoncourt-en-Vermois (semaine A)

Mercredi

Rosières-aux-Salines*

Jeudi

St Nicolas de Port, Burthecourt-aux-Chênes (semaine A), Azelot (semaine A), Coyviller (semaine A), Ferrières (semaine A), Saffais (semaine A), Tonnoy (semaine A)

Vendredi

* Sauf cas particuliers

Sortez vos poubelles la veille de la collecte à partir de 18 h, l'heure de passage des ripeurs peut varier !



Retrouvez les détails des semaines et les jours de rattrapage des jours fériés sur le calendrier de collecte de votre commune :

www.cc-seletvermois.fr/calendrier-de-collecte

Que deviennent LES ORDURES MÉNAGÈRES ?



Incineration avec valorisation énergétique



Enfouissement

Dans les pages suivantes, découvrez toutes les solutions proposées par la Communauté de Communes pour éviter de brûler ou d'enfouir ces déchets qui peuvent devenir des ressources !

Composition d'une poubelle

SUR LE TERRITOIRE SEL & VERMOIS

Selon la caractérisation de septembre 2020, dans la poubelle d'ordures ménagères :

- 113 kg étaient recyclables (tri sélectif + borne à verre),
- 37 kg étaient valorisables (benne à textile + déchetterie),
- 49 kg étaient compostables (composteur).

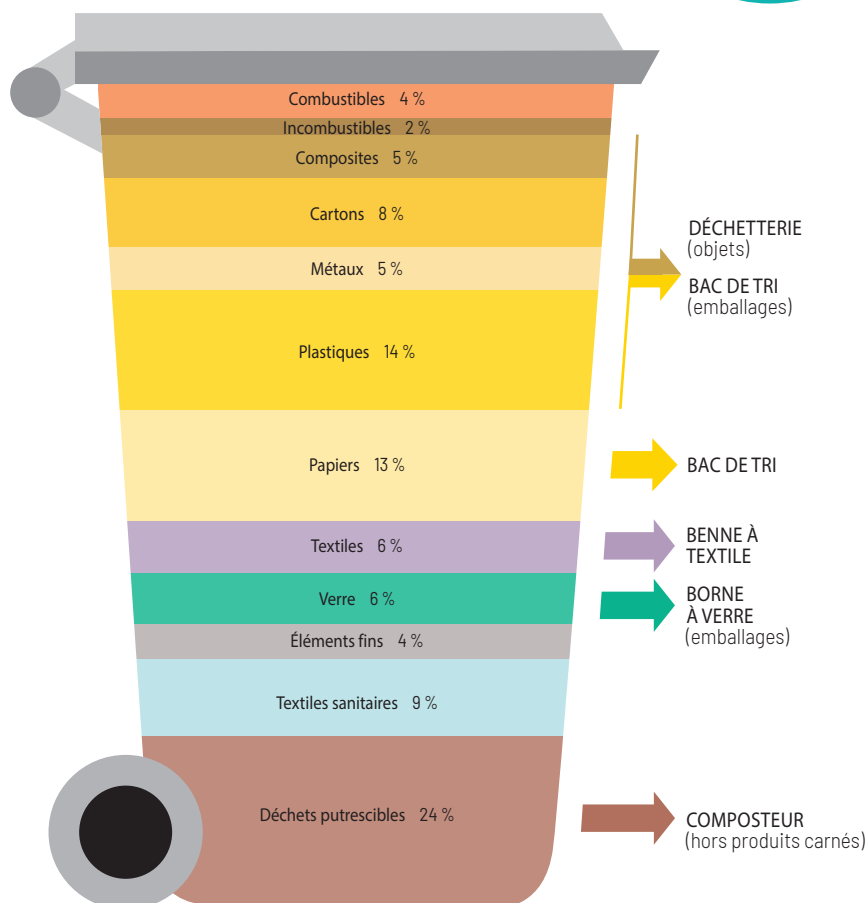
= Matière perdue

= Épuisement des ressources naturelles + Pollution

75 %

des ordures ménagères
pourraient finir ailleurs
que dans le bac noir !

265 kg par habitant par an



Comment sont collectées LES ORDURES MÉNAGÈRES ?



La collecte des ordures ménagères s'effectue en bacs couvercle fermé.

Les sacs au pied des bacs ou déposés sur le bac sont strictement interdits.

- Chaque bac est pucé et assigné à une adresse. Cela permet de compter le nombre de levées (c'est-à-dire le nombre de fois que le bac est présenté à la collecte) pour le calcul de la part incitative de la TEOMi (voir p.9).
- En cas de déménagement, il est impératif de laisser les bacs sur place.
- Les bacs doivent être présentés à la collecte la veille à partir de 18 h et rentrés une fois celle-ci effectuée. Les bacs ne doivent pas rester sur le trottoir.

Comment obtenir mon bac d'Ordures Ménagères Résiduelles ?



Pour obtenir ou échanger un bac, il faut remplir un formulaire disponible dans nos locaux ou directement sur :

www.cc-seletvermois.fr/formulairesbacs

Les bacs sont attribués en fonction de la taille du foyer et de l'usage, sur demande, sur engagement, et dans la limite des stocks disponibles.



Mon bac a été volé ou endommagé. Comment faire ?

Il faut contacter nos services dans les plus brefs délais afin de procéder au changement. La puce de l'ancien bac est alors désactivée.

Dans quels cas les sacs hors bacs sont-ils autorisés ?



La collecte en sacs hors bacs ne s'applique qu'à des situations particulières :

- En cas d'impossibilité constatée d'obtenir un bac.
- En cas d'évacuation d'un grand nombre de déchets en une seule fois.

Attention :

- Les seuls sacs autorisés sont des sacs spécifiques à retirer dans les locaux de la Communauté de Communes (non disponibles dans le commerce).
- Tout autre sac présenté à la collecte hors bac ne sera pas ramassé.



ÉTIQUETTES "NE PAS COLLECTER"

Dans certains cas clairement définis, et uniquement ceux-ci, la mairie peut autoriser que votre bac reste sur le trottoir.

Vous êtes concerné ? Pour indiquer aux agents de collecte que votre bac n'est pas à lever, des étiquettes spécifiques sont à votre disposition dans nos locaux ou en mairie.



SERRURES

La levée du bac (couplée au volume de celui-ci) est comptabilisée que le bac soit à moitié ou totalement plein.

Vous souhaitez malgré tout obtenir une serrure ? Vous avez la possibilité d'en faire la demande contre paiement à prix coûtant.

Seules les serrures de la Communauté de Communes sont autorisées. L'installation sera effectuée par l'un de nos agents.

Les formulaires sont disponibles sur :

www.cc-seletvermois.fr/formulairesbacs

Pour
retrouver l'intégralité
du règlement de collecte :

www.cc-seletvermois.fr/telechargement



POUR LES PME : LES DÉCHETS ASSIMILÉS

La Communauté de Communes peut assurer pour les petites et moyennes entreprises la collecte des déchets assimilés, c'est-à-dire des déchets semblables à ceux des ménages en nature, en quantité et en proportion conformément au règlement de collecte.

Pour plus d'informations et en cas de doute : nous contacter.

INFRACTIONS

En cas de manquement aux consignes liées à la collecte des déchets, le contrevenant s'expose à des sanctions.

Exemples :

J'ai sorti mon bac en dehors des jours de collecte

Infraction : non-respect des conditions de collecte (art. R632-1 du CP)

Risque encouru : jusqu'à 150€ d'amende

J'ai déposé un sac à côté du bac

Infraction : dépôt de déchets par un piéton (art. R634-2 du CP)

Risque encouru : jusqu'à 750€ d'amende

J'ai déposé mon vieux canapé près de conteneurs

Infraction : dépôt de déchets à l'aide d'un véhicule (art. R635-8 du CP)

Risque encouru : 450€ de facturation et jusqu'à 1500€ d'amende + confiscation du véhicule

LES DÉCHETS RECYCLABLES

EMBALLAGES ET PAPIERS

Les jours de collecte

POUR VOUS AIDER
À ÉCONOMISER
LA RESSOURCE :

*La collecte
sélective*

St Nicolas de Port, Coyviller (semaine A), Burthecourt-aux-Chênes (semaine B)

Mardi

Varangéville*, Rosières-aux-Salines*, Crévic (semaine A), Sommerviller (semaine A),
Manoncourt-en-Vermois (semaine B), Hudiviller (semaine B), Ville-en-Vermois (semaine B)

Mercredi

Dombasle-sur-Meurthe*

Jeudi

Azelot (semaine B), Ferrières (semaine B), Lupcourt (semaine B), Saffais (semaine B),
Tonnoy (semaine B)

Vendredi

* Sauf cas particuliers

Sortez vos poubelles la veille de la collecte à partir de 18 h, l'heure de passage des ripeurs peut varier !



Retrouvez les détails des semaines et les jours de rattrapage des jours fériés
sur le calendrier de collecte de votre commune :

www.cc-seletvermois.fr/calendrier-de-collecte

Les emballages et papiers sont collectés :

- en bacs pour tous les particuliers en habitat individuel,
- en bacs collectifs pour tous les particuliers en habitat collectif,
- en sacs numérotés pour toute personne ne pouvant avoir un bac.

Notre tri fait l'objet
d'une caractérisation
mensuelle

ENVIRON 10 %
DETAUX DEREFUS DETRI
SUR NOTRE TERRITOIRE!

Bravo !
Ensemble,
continuons !



Comment obtenir mon bac de tri ?

Pour obtenir un nouveau bac ou un bac supplémentaire, il faut remplir un formulaire disponible dans nos locaux ou directement sur :

www.cc-seletvermois.fr/formulairesbacs

Comment obtenir mes sacs de tri ?

Les sacs de tri numérotés restent possibles pour les personnes ne pouvant avoir de bac ou en cas de débordement de façon occasionnelle. Ils sont à retirer en mairie ou au siège de la Communauté de Communes.



Mon bac de tri est-il également soumis à la levée ?

NON Seuls les bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles seront comptabilisés pour paiement de la part incitative de la TEOMi en 2026.

Les bacs de tri sont également pucés, en vue d'un suivi statistique concernant notamment la qualité du tri. Ces données n'entrent pas en compte dans le calcul de la part variable.

Le coût engendré par la collecte sélective est inclus dans la part fixe de la TEOMi (voir p.9).



Cependant : si de manière avérée et répétée les rieurs constatent que votre bac de tri est rempli de déchets non recyclables, celui-ci pourra être collecté avec les Ordures Ménagères Résiduelles et comptabilisé comme une levée supplémentaire.

Ressources pour bien trier ses déchets



- Règles de tri - Citeo
<https://on-ne-lache-rien.citeo.com>



- Application Guide du tri - Citeo
<https://citeo.guidedutri.fr>



- Que faire de mes déchets - Ademe
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/faire-dechets>



Vont dans le bac de tri

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



- ✓ Emballages vides
- ✓ Séparés les uns des autres
- ✓ En vrac dans le bac, sans sacs

CITEO

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUTES LES CARTONNETTES



TOUTES LES BRIQUES



TOUS LES PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES



TOUTES LES BOUTEILLES



TOUS LES BIDONS ET FLAcons



TOUS LES SACS ET SACHETS



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES FILMS



TOUS LES POTS ET BOÎTES



Ne vont PAS dans le bac de tri

LES OBJETS, LES EMBALLAGES IMBRIQUÉS,

LES ORDURES MÉNAGÈRES...

Refus fréquents

Liste non exhaustive



NON VIDÉS

IMBRIQUÉS

Aplatissez vos emballages
pour ne pas les imbriquer !

X Pas d'objets

X Pas d'emballages
imbriqués les uns
dans les autres

X Pas de déchets dans
des sacs



TEXTILES, MAROQUINERIE



PAPIER PEINT, NAPPES



BOIS



ESSUIE-TOUT, MOUCHOIRS



VERRE



DÉCHETS VÉGÉTAUX, NOURRITURE



OBJETS



SACS REMPLIS

*Des doutes ?
Des questions ?*

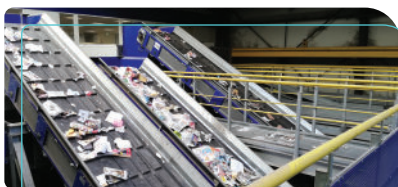
• Consultez
l'application Guide du Tri

• Écrivez à
ambassadeurdutri@cc-
seletvermois.fr

VOS QUESTIONS

Où vont les déchets déposés dans les bacs de tri ?

Les déchets d'emballages ménagers sont triés au centre de traitement des déchets géré par PAPREC : rue des Trappiers - 54380 Dieulouard
www.paprec.com/fr



Faut-il laver les pots de yaourt avant de les mettre au tri ?

NON

Il suffit de bien les vider pour ne pas souiller le reste du tri.

Comment gagner de la place dans mon bac de tri ?

✓ Aplatir les emballages en carton et bouteilles en plastique.

✗ Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres ! Ils finiront en refus au centre de tri.

Tous les déchets que je mets dans mon bac de tri sont-ils bien triés au centre de traitement ?

OUI

Sauf ceux qui résultent du refus de tri : déchets imbriqués, erreurs de tri, éléments trop petits (bouchons séparés de la bouteille, confettis...). Les matières en fin de vie (trop usées, déjà recyclées plusieurs fois...) seront également écartées.

Le cas des gros cartons bruns



Les cartons sont des éléments de protection pour le transport et non de l'emballage ménager. Ce sont des déchets volumineux qui encombreront les camions de ramassage.

Pour s'en débarrasser : privilégier la déchetterie. Ou les découper de manière grossière pour les mettre occasionnellement dans le bac de tri. **Il est également possible de les intégrer au compost, découpés en petits morceaux !**

IDÉES — reçues

LES BACS JAUNES
ET LES BACS NOIRS
FINISSENT AU MÊME
ENDROIT

FAUX

**Les deux collectes sont séparées
et se rendent à des endroits distincts**
(voir p. 10 et p. 18).

Dans certaines conditions pour des raisons
logistiques, les deux collectes peuvent être
réalisées en même temps par des camions
bi-compartmentés. Chaque compartiment va
alors également à un endroit distinct.

**Dans le cas où des bacs jaunes comportent
trop d'erreurs donc trop d'ordures ménagères,
ils peuvent exceptionnellement, pour des
raisons de salubrité publique, être collectés
avec les ordures ménagères.**

C'EST TROP COMPLIQUÉ
DE TRIER, C'EST DE PLUS
EN PLUS COMPLIQUÉ

FAUX

C'est plutôt l'inverse : avec la simplification des
consignes de tri depuis 2020,
TOUS LES EMBALLAGES se trient.

Quelques règles simples pour s'y retrouver :

- Tous les **emballages VIDES** d'aliments et
produits d'hygiène se recyclent.
- **Pas d'objets** ! Même en plastique :
ce ne sont pas des emballages !
- Pas d'emballages de bricolage
ou de garage : les apporter en déchetterie.

Enfin, la meilleure solution pour passer moins
de temps à trier, c'est... de réduire ses déchets !

C'EST AUX INDUSTRIELS
DE CHANGER

RÉDUCTEUR

L'un n'empêche pas l'autre : de leur côté, les
industriels investissent dans l'éco-conception,
et à notre échelle, nous pouvons agir en
citoyens responsables en triant et consommant
autrement (vrac, local, gros volumes...).
Bonne nouvelle : une récente étude* montre
que suite à l'évolution des comportements
citoyens, les industriels accélèrent le
changement de leurs modes de production.
On continue ?

* Observatoire consommation responsable, ObSoCo et Citéo, janv. 2021.

**Vous pouvez également signaler les
emballages problématiques à Citeo :**



www.citeo.com/signalez-nous-des-emballages-a-ameliorer

ÇA NE SERT À RIEN
DE TRIER !

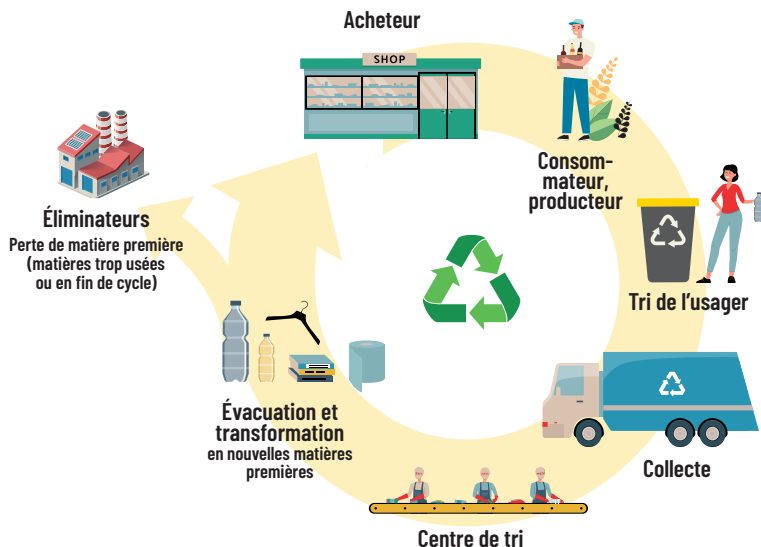
FAUX

Trier aide à préserver les ressources de la
planète et à économiser de l'énergie. Mais on
est d'accord avec vous : le recyclage n'est pas
la solution ultime. L'idéal est de tendre vers le
zéro déchet ! Alors, vous en êtes où ?



Que deviennent LES DÉCHETS RECYCLABLES ?

Après un tri par matières, les déchets sont conditionnés en balles et envoyés à des repreneurs qui en font de la matière première pour créer de nouveaux objets.



Quelques exemples

**BOUTEILLES ET FLAONS
PLASTIQUE TRANSPARENTS**



REMBOURRAGE DE COUETTES,
SACS DE COUCHAGE, PELUCHES...



**BOUTEILLES DE LAIT
OU FLAONS DE LESSIVE**



ARROSOIRS, SIÈGES AUTO,
CANALISATIONS (TUYAUX)...



6 POTS DE YAOURT



1 CINTRE



7 FILMS ET SACS PLASTIQUE



SACS POUCELLE



Petit focus SUR LES LOGOS!

LE POINT VERT



**ATTENTION : NE SIGNIFIE PAS QUE
L'EMBALLAGE EST RECYCLABLE**

Signifie seulement que le producteur du produit paie une contribution à son élimination. Il est amené à disparaître.

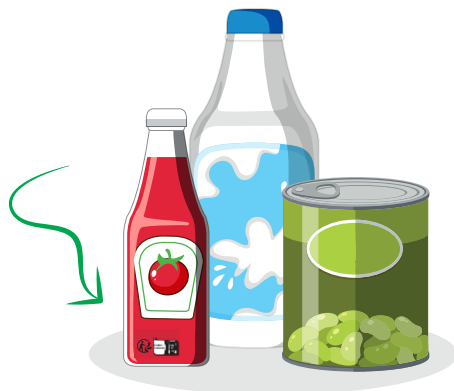
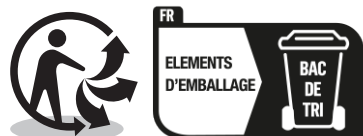
LE TRIMAN ET L'INFO-TRI

**DES CONSIGNES DÉSORMAIS
VALABLES DANS TOUTE LA FRANCE**

Le logo Triman signifie que l'emballage est soumis à une règle de tri. Il est généralement accompagné de l'info-tri, qui précise cette règle.

Depuis mars 2023, les consignes de tri sont les mêmes partout en France.

Cette signalétique harmonisée se déploie peu à peu sur tous les nouveaux emballages.



LE RUBAN DE MÖBIUS

**PEUT ENTRAÎNER UNE CONFUSION
ENTRE RECYCLABLE ET RECYCLÉ**

Seul, il indique que l'emballage est recyclable.

Avec un pourcentage à l'intérieur, il mentionne la quantité de matières recyclées qui ont servi à sa conception.

Dans tous les cas, il ne précise pas le geste de tri. Il vaut donc mieux lui préférer l'info-tri.

Plus d'infos



Retrouvez les ressources de Citeo et l'application Guide du tri.

<https://on-ne-lache-rien.citeo.com>

Même la poubelle de tri doit diminuer !



Recycler, c'est facile
et c'est utile !
...mais ce n'est
que le dernier des



voir page 6

*Le recyclage aussi
a son impact !*

- Matières non recyclables à l'infini
- Énergie nécessaire à la transformation
- Transport

QUELQUES

conseils...

Plastique



REFUSER

- Refusez les sacs plastique chez les commerçants.

RÉDUIRE



- Privilégiez le vrac en apportant vos propres contenants chez les commerçants.



- Préférez l'eau du robinet aux bouteilles en plastique.
- Choisissez les alternatives avec moins de suremballage.
- Optez pour d'autres matières (papier, bois, métal...).

RÉUTILISER

- Préférez le réutilisable et le lavable au jetable.



Papier



REFUSER

- Apposez un Stop pub sur votre boîte aux lettres (disponible gratuitement en mairie ou à la Communauté de Communes). Une mention manuscrite suffit également.

RÉDUIRE

- N'imprimez que si nécessaire.
- Imprimez en format A5 (deux pages par feuille) et en recto verso.
- Choisissez un papier éco-labellisé.

RÉUTILISER

- Utilisez les feuilles imprimées d'un seul côté comme brouillon.

LES DÉCHETS RECYCLABLES

LE VERRE D'EMBALLAGE

Emplacement DES BORNES À VERRE

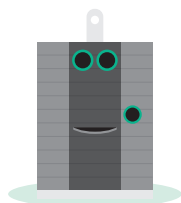
Uniquement
le verre
d'emballage
(alimentaire et
hygiène)

Azelot	Route de Saint-Nicolas	Hudiviller	Rue de Rosières
Burthecourt-aux-Chênes	Chemin dit des Pâquis	Lupcourt	Rue des Marronniers
Coyviller	Place	Manoncourt-en-Vermois	Rue des Déportés
Crévic	Rue de Bénatange Rue Clemenceau Rue du Maréchal Lyautey Parking salle polyvalente	Rosières-aux-Salines	Rue de l'Agriculture Parking des haras nationaux ZAC des Sables - Mc Donald's Avenue des Vosges
	Cimetière Rue du Colonel Brau Déchetterie Rue Fanny Rue de Filderstadt Rue Gabriel Péri - Parking Solvay Avenue du Général de Gaulle Rue Jeanne d'Arc Rue de La Chapelle Avenue de Léomont	Saffais	Rue des Mal Contents
Dombasle-sur-Meurthe	Rue Levassor Place de la Liberté Av. de Lunéville - Noël Traiteur Rue Majorelle Rue de la Petite Embanie Rue de Provence Bd des Pyrénées - Stade Av. de Rosières - Caves Gilles Rue du Rucher Rue de la Saline - Gare Salle polyvalente Rue Victor Prouvé	St Nicolas de Port	Rue des Bergeronnettes Rue Charles Courtois Parking du Château d'eau Route de Coyviller Rue Georges Rémy Place Jean Jaurès Route de Rosières
		Sommerviller	Parking Poncet Rue des Savelons Stade Tennis
Ferrières	En bas de la rue de la Mairie	Tonnoy	Camping Rue de la Tournelle
		Varangéville	Rue d'Alsace Rue de la Butte Cimetière Avenue Foch* Rue Gabriel Péri - Parking La Poste Rue Gambetta - Parking Mairie Route de Lenoncourt Rue Pasteur - Lavoir Parking parc du Prieuré Entrée Prieuré par l'arrière
		Ville-en-Vermois	Clos Cardinal Rue des Écoles Hameau de Gérardcourt*

Liste
non exhaustive,
amenée à évoluer
encore !

* En cours

Tout dépôt au pied ou en dehors des bornes
est interdit et constitue un dépôt sauvage
(450€ de facturation et jusqu'à 1500€ d'amende).



VOS QUESTIONS

CITEO

CES DÉCHETS VONT-ILS DANS

— les bornes à verre ?

**DES BOCAUX
AVEC MONTURE
MÉTALLIQUE ?**

OUI



Inutile d'enlever la monture métallique. En revanche, il faut retirer la rondelle orange. Ils sont encore en bon état ? Réutilisez-les ou donnez-les au lieu de les jeter !

NON



**UNE BOÎTE
DE CONSERVATION
EN VERRE**

C'est de la vaisselle, pas de l'emballage. Ce n'est pas le même type de verre.

**UN DÉODORANT
TYPE ROLL-ON ?**

ou une bouteille avec goulot en plastique

Oui. Lorsque c'est possible, il est préférable de séparer les différentes matières, puis de jeter le plastique dans les ordures ménagères, et le verre dans la borne.

**OUI
SANS LE PLASTIQUE**



**À METTRE DANS
LES BORNES À VERRE**

Pots, bocaux, bouteilles et flacons.

**Les bouchons et couvercles
métalliques vont dans le bac de tri.**



**À NE PAS METTRE DANS
LES BORNES À VERRE**

Ampoules, vitres, miroirs, vaisselle.

Ce ne sont pas des emballages !

Bouteilles en terre ou en céramique.

Ce n'est pas du verre !



La température de fusion de la porcelaine, du cristal, du Pyrex, de la céramique et la faïence est différente, ce qui entraîne des impuretés. On appelle ces matières des infusibles.

Que devient le verre

UNE FOIS TRIÉ ?

Le verre récupéré est acheminé vers le centre de traitement de Saint-Menge. Les étiquettes et les bouchons sont séparés du verre, qui est broyé. On obtient alors du calcin qui est ensuite envoyé vers les usines verrières. Fondu en mélange avec d'autres matières premières, il permet de produire à nouveau du verre.



Plus d'infos



<https://verre-avenir-juniors.com>



www.verre-avenir.fr

Contrairement aux autres matières, le verre est 100 % recyclable et potentiellement à l'infini ! Mais n'oubliez pas que **le recyclage reste énergivore** (transport, nettoyage, fusion...).

Pourquoi envoyer une bouteille en bon état au recyclage afin de produire... une nouvelle bouteille, alors qu'elle pourrait directement être réutilisée ?



LÉGÈRE
AUGMENTATION
DU VERRE DANS LES
BORNES. BRAVO !

On peut encore mieux faire !
STOP au verre dans le bac de tri
ou d'ordures ménagères !

Le verre mal trié représente
un grand surcoût pour
notre collectivité.

Comment réduire

LES EMBALLAGES EN VERRE À LA SOURCE ?

REFUSER RÉDUIRE RÉUTILISER

- Privilégiez l'**achat en vrac** (huiles, produits ménagers...), gardez vos pots et bocaux pour les remplir à nouveau !
- Préférez les **gros contenants** aux petits.
- Achetez des produits dont les **contenants sont consignés** (bières, yaourts...). Certains commerçants le proposent sur notre territoire !
- **Faites vos propres yaourts** et crèmes dessert.

Infos et adresses



Consultez l'**annuaire
zéro déchet
du Sel & Vermois !**

LES DÉCHETS RECYCLABLES

TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

Emplacement DES BENNES À TEXTILE



Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Azelot	Route de Saint-Nicolas
Burthecourt-aux-Chênes	Chemin dit des Pâquis
Coyviller	Place
Crévic	Rue du Maréchal Lyautey
Dombasle-sur-Meurthe	Déchetterie Rue Majorelle Bd des Pyrénées
Ferrières	En bas de la rue de la Mairie
Hudiviller	Rue de Rosières
Lupcourt	Rue des Marronniers
Manoncourt-en-Vermois	Rue Buffon
Rosières-aux-Salines	Rue de l'Agriculture Avenue des Vosges
St Nicolas de Port	Rue des Bergeronnettes Parking du Château d'eau Route de Coyviller Place Jean Jaurès
Sommerviller	Rue des Savelons - Poncet
Tonnoy	Rue de la Tournelle
Varangéville	Rue Gambetta
Ville-en-Vermois	Rue des Écoles

**Service réservé aux particuliers,
interdit aux professionnels.**

Notre prestataire : Écotextile
www.ecotextile.fr



Notre repreneur : Refashion
<https://refashion.fr>

Re_fashion

Pour une filière 100% circulaire

Trouvez les bennes
à textile géolocalisées sur
<https://refashion.fr/citoyen/fr>



Ces emplacements sont
exclusivement réservés aux textiles.
Tout dépôt de déchet non approprié
relève du dépôt sauvage et peut
faire l'objet d'une facturation selon
la législation en vigueur.





À METTRE DANS LES BENNES À TEXTILE



Vêtements, maroquinerie, draps, serviettes, rideaux en tissu, chaussures attachées par paire, dans un sac fermé (30L)



Mon textile est abîmé, puis-je le mettre en benne ?

OUI

Abîmé mais propre et sec, déchiré (même beaucoup)

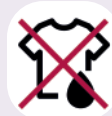
À NE PAS METTRE DANS LES BENNES À TEXTILE

Matelas, sommier, oreillers, voilages, nappes plastifiées

Enlever les cintres !

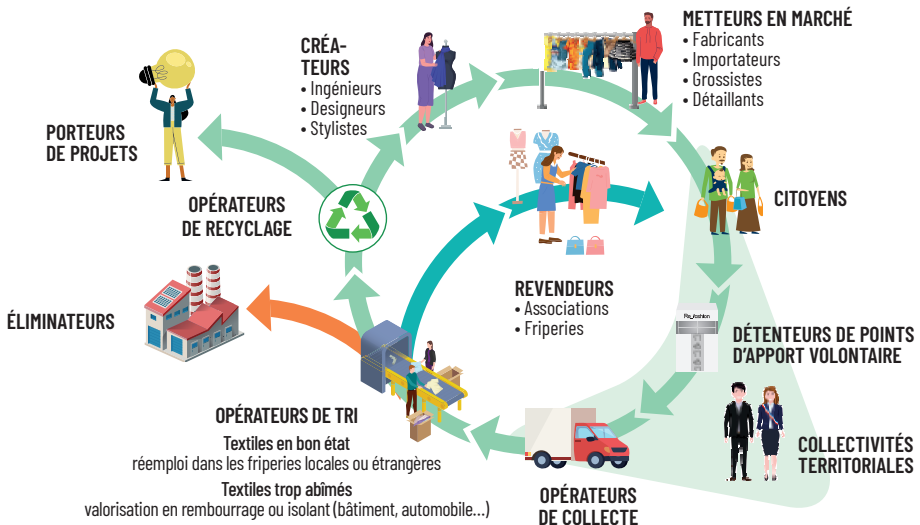
NON

Sale, moisi, humide, souillé



Que deviennent LES TEXTILES DÉPOSÉS EN BENNE ?

Selon leur état, les TLC seront majoritairement reportés ou recyclés.



ET SI ON DONNAIT UNE SECONDE VIE À NOS VÊTEMENTS ?

RÉUTILISER RÉPARER

VÊTEMENTS EN BON ÉTAT



DONNEZ-LES !

- À un ami, de la famille, un voisin...
- À une association (Secours populaire, Emmaüs...).
- Via un site ou une application de dons entre particuliers (donnons.org, Geev...).



REVENDEZ-LES !

- Via une friperie ou un dépôt-vente, il y en a plusieurs sur notre territoire !
- Via un vide-grenier, la majorité de nos communes en organisent au moins un par an.
- Via un site ou une application de petites annonces entre particuliers (Vinted, Leboncoin...).

VÊTEMENTS USAGÉS



RÉEMPLOYEZ-LES !

- Vous pouvez récupérer des chutes de tissus pour fabriquer de nouveaux objets (éponges lavables, chiffons...).

RÉPAREZ-LES !

- Avec de la couture, des tutos Internet...
- Au Repair Café en Sel & Vermois (voir p.6).
- Grâce à un réparateur labellisé Qualirépar permettant de bénéficier d'une remise sur votre réparation.

Infos et carte des réparateurs agréés :



www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche

- Grâce à un artisan couturier présent tout près de chez vous :



www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs

ET AVANT D'ACHETER ?

REFUSER

Ai-je vraiment besoin de ce vêtement ?

RÉDUIRE

Puis-je le trouver d'occasion ?
Rendez-vous page 43 !



LA DÉCHETTERIE

POUR LES PARTICULIERS

La carte d'accès à la déchetterie communautaire

Elle est gratuite, créditée de 20 passages par an.

Formulaire d'inscription disponible à l'accueil de la Communauté de Communes ou sur

www.cc-selvermois.fr/dechets



Seul le renouvellement des cartes perdues ou détériorées est facturé.



Déchetterie de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

Avenue des Vosges
54110 Dombasle-sur-Meurthe



Horaires d'accès

À LA DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

2024-2025	En été (du 01/04 au 31/10)	En hiver (du 01/11 au 31/03)
Lundi	13 h 00 à 17 h 45	09 h 30 à 16 h 15
Mardi - Mercredi - Vendredi	10 h 00 à 17 h 45	09 h 30 à 16 h 15
Samedi	09 h 00 à 18 h 45	09 h 00 à 16 h 45
Dimanche	Fermée	10 h 00 à 11 h 45
Fermée les jeudis et jours fériés		

Avant de vous déplacer, n'hésitez pas à vérifier que les horaires d'ouverture n'ont pas changé depuis la parution de ce guide en appelant le 03 83 45 23 32.

La déchetterie pour les professionnels

Vous êtes artisan ou commerçant de moins de 10 salariés et votre siège social est situé sur l'une de nos communes ? **Accès à la déchetterie communautaire du lundi au mercredi seulement**, aux mêmes horaires. Service payant.

Plus de 10 salariés ? Nous contacter.



Accès aux déchetteries

DU GRAND NANCY

Pour les habitants d'Azélot,
Burthecourt-aux-Chênes, Coyviller,
Lupcourt, Manoncourt-en-Vermois
et Ville-en-Vermois.

Art-sur-Meurthe, route de Saulxures
Essey-lès-Nancy, route d'Agincourt (D913)
Heillecourt, parc d'activités Est
Laneuveville-devant-Nancy,
rue Raoul-Lézard (RN4)
Ludres, RN57
Malzéville, à côté du rond-point de Pixérécourt
Nancy, Bd Jean-Moulin
Vandœuvre-lès-Nancy, rue de Crévic



Pour obtenir votre carte

Inscription auprès de la Communauté
de Communes uniquement.
Mêmes modalités que pour la déchetterie
communautaire.

Consignes pour toutes les déchetteries :

DÉCHETS AUTORISÉS

Cartons, ferrailles et métaux
Plastique dur
Piles, lampes, huile de vidange
Batteries de véhicules
Gravats et matériaux de démolition
Déchets d'équipements électriques
et électroniques
Déchets ménagers dangereux : peinture
et solvants de tous types (pour particuliers
uniquement)
Verre, bois
Déchets végétaux (sauf déchetteries
du Grand Nancy)
Objets ménagers, encombrants
Huile végétale
Textiles
Polystyrène
Pneus des véhicules de tourisme
(sans jantes, non coupés)

DÉCHETS REFUSÉS

Journaux, revues, magazines, papier
(à mettre dans le bac de tri)
Plastique d'emballage
(à mettre dans le bac de tri)
Épaves de véhicules, pièces automobiles
+ motocyclettes
Cadavres d'animaux
Tout déchet souillé par un produit
dangereux ou toxique
Pneus de dimensions supérieures à celle
des véhicules légers, avec jantes, coupés
Fûts
Amiante ou visuellement similaire



LA DÉCHETTERIE

POUR LES PARTICULIERS

DÉCHETS AUTORISÉS, ZOOM SUR QUELQUES

cas particuliers

LE POLYSTYRÈNE

Polystyrène blanc et propre

(non mélangé avec d'autres matières):

Apportez-le à la déchetterie communautaire, dans la benne polystyrène dédiée.

Une benne est également accessible 24 h/24 directement chez notre repreneur :

Epact Industrie - Polyprod
60, route de Blainville
Accès benne rue Clemenceau
54110 Dombasle-sur-Meurthe



Autres types de polystyrène

(couleur, matières mélangées...):

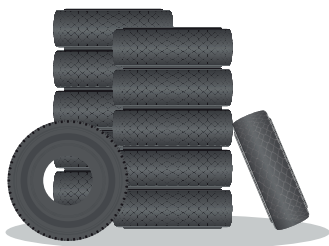
Déchetterie, benne "tout venant".

Polystyrène des emballages alimentaires

(barquettes de viande, de fruits...):

À jeter dans le bac de tri. Il doit être vidé

(pas de problème si taché). Vous pouvez retirer l'éponge absorbante pour éviter les odeurs.



LES PNEUS

Une benne est à votre disposition à la déchetterie !

Ce service est **réservé uniquement aux particuliers**

qui changent eux-mêmes les pneus de leurs véhicules dans la limite de quatre par foyer par an et par véhicule (une remorque est considérée comme un véhicule).

Puis-je apporter mes pneus à la déchetterie ?

OUI

- Ils sont déjantés
- Ils sont exempts de tous corps étrangers (gravats, terre, métaux)
- J'en ai deux et j'en ai déjà apporté deux autres dans l'année
- Ils contiennent maximum 5 % d'eau
- Ils sont éclatés (suite à crevaison)
- Ils proviennent de véhicules particuliers

NON

- Ils ne sont pas déjantés
- Ils contiennent des corps étrangers
- J'en ai toute une remorque
- Ils contiennent plus de 5 % d'eau
- Ils sont coupés
- Ils sont souillés (peinture, huile)
- Ce sont des pneus agraires

Déchets refusés

QU'EN FAIRE ?

Certains déchets des ménages sont considérés comme des déchets professionnels et ne peuvent entrer dans l'une des filières d'élimination gérées par la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois.

BOUTEILLES DE GAZ

Déposez-les chez un metteur en marché de bouteilles de gaz de même marque (stations-service ou grandes surfaces).

Comment trouver un metteur en marché ?



[www.francegazliquides.fr/
ou-ramener-une-
bouteille-de-gaz](http://www.francegazliquides.fr/ou-ramener-une-bouteille-de-gaz)



AMIANTE ET FIBROCIMENT OU VISUELLEMENT SIMILAIRE

L'amiante est un déchet dangereux, soumis à la réglementation. Il doit :

- ne pas être mélangé à d'autres déchets,
- être stocké dans un contenant adapté et identifié,
- faire l'objet d'un bordereau de suivi jusqu'à son élimination.

Il convient de consulter une entreprise spécialisée à vos frais.

Infos, adresses et ressources sur :



www.lamiante-ce-boulet.fr
(site spécialisé réalisé
en partenariat avec la région
Grand Est et l'ARS)

EXTINCTEURS

Les magasins proposant à la vente des extincteurs sont soumis à l'obligation de reprise gratuite des extincteurs usagés. Contactez directement la société dont le nom et le numéro de téléphone sont indiqués sur l'extincteur ou trouvez un metteur en marché proche de chez vous (nous contacter pour obtenir une liste non exhaustive).

Les extincteurs usagés sont vidés et démantelés, puis envoyés en aciérie pour être recyclés et servir à la fabrication de nouveaux contenants. Le gaz est détruit.

PORTES OU PARE-CHOC DE VOITURE

Pour tout déchet automobile, prenez contact avec les garagistes, casses, carrosseries ou ferrailleurs.

D'autres questions ?

Contactez-nous,
ou rendez-vous sur le site :

[https://agirpourlatransitionademe.fr/
particuliers/maison/faire-dechets](https://agirpourlatransitionademe.fr/particuliers/maison/faire-dechets)



Que deviennent les déchets DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE ?

Ils sont triés et, selon leur nature, réorientés vers une filière de recyclage pour faire l'objet d'une valorisation matière ou la filière des ordures ménagères pour être incinérés ou enfouis.



LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Emplacement

DES BENNES À DÉCHETS VÉGÉTAUX



Dombasle-sur-Meurthe	Déchetterie	Saffais	Route de Ferrières
Ferrières	En bas de la rue de la Mairie	St Nicolas de Port	À l'intersection des rues des Clairons et des Bergeronnettes
Hudiviller	Rue de Rosières	Sommerviller	Rue des Savelons
Lupcourt	Chemin de Gerbé	Tonnoy	Services techniques (pendant les heures d'ouverture)
Manoncourt-en-Vermois	Près du terrain de foot	Varangéville	Parking du Prieuré
Rosières-aux-Salines	Parking des haras nationaux	Ville-en-Vermois	Rue de la Gare

**Service réservé aux particuliers.
Interdit aux professionnels.**

DÉCHETS AUTORISÉS

- Tonte, gazon, herbe
- Feuilles, tailles de haie
- Plantes
- Fruits et légumes, épluchures
- Sciure
- Copeaux
- Sapin de Noël sans décorations



DÉCHETS INDÉSIRABLES

- Plastiques (sacs, barquettes de fleurs, pots, sapins artificiels...)
- Gravats
- Pots de fleurs
- Bouteilles en verre
- Piquets en ferraille
- Électroménager
- Objets encombrants
- Souches de plus de 10 cm de diamètre



Rappel

Il est formellement interdit de :

- brûler ses déchets végétaux,
- les déposer dans la nature ou au sol au pied des bennes pleines (dépôt sauvage).

Les contrevenants s'exposent à des amendes ou facturations selon la législation en vigueur.

Les putrescibles représentent près d'un quart des déchets produits par les ménages sur le territoire du Sel & Vermois. **Il est possible de transformer ces déchets en atout pour vos plantes ou votre jardin !**

7 ASTUCES POUR

— optimiser son jardin

RÉDUIRE RÉUTILISER RECYCLER

PLANTEZ DES ESSENCES À POUSSE LENTE

Cornouiller, haie vive, abélia... Évitez le thuya.

PRATIQUEZ LE MULCHING

Coupez l'herbe finement et laissez-la sur place. L'herbe reste plus verte, il y a moins de mousse et d'herbes indésirables.

COUPEZ VOTRE GAZON MOINS RAS

Il repoussera moins vite.

FAITES DES PETITS FAGOTS DE BOIS POUR VOS HAIES

Liés joliment avec un fil de fer et placés sous la haie, ce sont des abris pour la biodiversité : insectes, mais aussi hérissons (qui mangent les limaces) ou crapauds (qui mangent les insectes indésirables).



BROYEZ VOS PETITS BRANCHAGES

La Communauté de Communes propose une aide à l'achat d'un broyeur à déchets végétaux (voir p.36).

Pour les branches fines (jusqu'à 1 cm de diamètre) et autres petits déchets végétaux, il est possible de passer dessus à la tondeuse.

Certaines de nos communes organisent occasionnellement des opérations broyage !

Nous contacter pour plus d'infos.

PRATIQUEZ LE PAILLAGE

Réemployez les déchets organiques de votre jardin pour nourrir et protéger vos plantations.

1h de paillage vous fera gagner 10h d'entretien du jardin !

DONNEZ VOTRE BOIS

Il existe des sites de petites annonces gratuites entre particuliers pour donner son bois ou son surplus de jardin.

Ne jetez plus, donnez !

montasdebois.fr, iciendonne.com, lepotiron.fr...

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

QUE METTRE DANS

son composteur ?

Composter

c'est réduire de
30 % ses ordures
ménagères !

Le secret d'un compost réussi : pour tout apport de déchets humides / azotés (épluchures, feuilles fraîches...), il faut ajouter l'équivalent de déchets secs / carbonés (broyat de branches, carton brun, feuilles mortes, petits branchages...).

X Trop humide : le compost dégage de mauvaises odeurs et peut attirer des nuisibles.

X Trop sec : le processus de compostage est ralenti ou stoppé.

✓ Bien équilibré : le compost dégage une faible odeur de sous-bois et le résultat est optimisé.

Plus d'astuces : découpez grossièrement vos déchets, mélangez en surface à chaque apport, brassez votre compost dès qu'un nouveau tiers de votre bac est rempli.

DÉCHETS AUTORISÉS

Déchets de cuisine

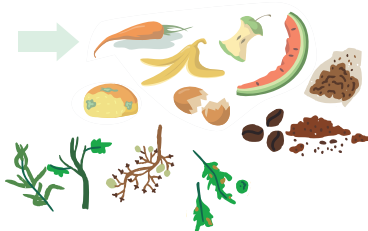
Épluchures, marc de café,
filtres en papier, fanes de
légumes, pain, légumes abîmés,
coquilles d'œuf écrasées,
croûtes de fromage...

Déchets de jardin

Tonte de gazon (avec modération),
feuilles, taille de haies,
fleurs fanées...

Déchets de maison

Mouchoirs en papier,
essuie-tout, sciure,
cartons bruns en morceaux...



DÉCHETS INDÉSIRABLES

- Déchets carnés (viande, poisson)
- Gravats
- Plastiques
- Toute matière non organique
- Plantes malades

Aides à l'achat de composteurs et de broyeurs à déchets végétaux

Retrouvez les formulaires avec les conditions détaillées
dans nos locaux ou sur : www.cc-seletvermois.fr/le-compost



COMPOSTER EN APPARTEMENT

— quelles solutions ?

COMPOSTEUR PARTAGÉ

Vous souhaitez installer un nouveau site de compostage partagé ? Notre aide à l'achat d'un composteur peut s'appliquer. Nous contacter pour plus de détails.



LOMBRICOMPOSTEUR

Pratique qui consiste à composter les matières organiques grâce à des vers.

LOMBRICOMPOSTEUR POTAGER

Variantes du lombricompostage :

- **Tour verticale** : la matière organique entre directement en contact, via une tour centrale, avec la terre des plantations, disposées en étages. Possible pour balcon.
- **Compostino** : poterie percée recueillant les biodéchets, à installer dans des jardinières.

Plus d'infos sur



www.cc-seletvermois.fr/le-compost



COMPOSTEUR ROTATIF

Bac fermé et sans contact avec le sol, dont la rotation facilite le brassage. Nécessite au moins un balcon, une cour ou un garage. Le résultat est un compost frais, à laisser mûrir ou à utiliser pour du paillage.

BOKASHI

Technique japonaise fonctionnant avec un seau et ajout d'activateur. Permet de stocker les biodéchets et d'en réduire le volume, mais le résultat n'est qu'un pré-traitement dont il faut prévoir le débouché.

Plus d'infos sur



<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/composteur-lombricomposteur-bokashi-comment-choisir>

BOÎTE À COMPOST

Technique de compostage d'appartement dans une simple boîte en carton.

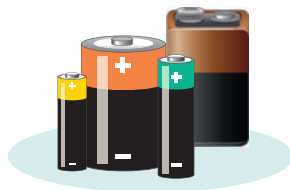
Plus d'infos sur



www.creatures-compost.org

AUTRES TYPES DE DÉCHETS

*Collecter ses piles,
C'EST FACILE !*



Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les un des 30 000 points de collecte Corepile.

Trouvez le plus proche ici : www.jerecyclemespiles.com



Il est également possible de les rapporter à la Communauté de Communes, en mairie, à la déchetterie, et dans tout magasin proposant des piles à la vente.



RÉCYCLER

**Recycler ses piles,
c'est utile !**

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

Exemples d'objets créés grâce au recyclage : couverts, gouttières en zinc, couverts en acier inoxydable, bornes anti-stationnement, articles de quincaillerie, tôles de voiture, coques de navire, nouvelles batteries (nickel), composés pour panneaux photovoltaïques (cadmium).

RÉDUIRE

**Comment éviter de jeter
trop de piles ?**

- Optez pour des piles ou batteries rechargeables.
- Privilégiez les équipements mécaniques ou à brancher sur secteur.
- Évitez les gadgets non indispensables.

*Éviter le risque
de pollution*

**Ne pas jeter les piles dans
les ordures ménagères ou
dans la nature, c'est éviter
le risque de pollution !**

Les Déchets d'Équipement

ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Les appareils électriques et électroniques ne doivent en aucun cas être jetés dans les ordures ménagères ! Ils présentent un risque pour l'environnement et la santé dû à la présence de substances dangereuses.



Ce symbole présent sur les appareils indique qu'ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères.

Où jeter un appareil usagé ?

- Référez-vous à la liste des produits devant être obligatoirement repris par les distributeurs. La majorité des appareils sont concernés :



<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37982>

- Donnez-le à une structure spécialisée (Envie Lorraine...).
- Trouvez un point de collecte sur :



www.ecosystem.eco

- À défaut, apportez-le en déchetterie.



ecosystem
recycler c'est protéger

Quels appareils sont concernés par la collecte Ecosystem ?

Ampoule, tube néon, aspirateur, cartouche d'encre, écran plat, extincteur de moins de 2 kg ou 2 L, grille-pain, imprimante et ses accessoires, machine à laver et sèche-linge, ordinateur portable, réfrigérateur et congélateur, téléphone portable.

Comment éviter de jeter un appareil DEEE ?

RÉUTILISER

Votre appareil est encore en état de fonctionnement : donnez-le à une association ou revendez-le !

RÉPARER

Votre appareil est détérioré :

- Essayez de le réparer (tuto Internet).
- Apportez-le au Repair Café en Sel et Vermois (voir p.6).
- Trouvez un réparateur éligible au Bonus Réparation (voir p.41).
- Trouvez un artisan réparateur près de chez vous (voir p.41).

Les lampes

Où jeter mes lampes usagées ?

Symbole de la poubelle barrée



À déposer dans le bac de recyclage en magasin ou en déchetterie.

Exemples : ampoules fluocompactes, ampoules à LED et tubes néon.



Trouvez un point de collecte sur www.ecosystem.eco

Pas de symbole poubelle barrée

À jeter dans les ordures ménagères.

Exemples : ampoules à filament, ampoules halogènes (ampoules à incandescence). Leur composition ne nécessite pas de traitement particulier, ce qui permet leur élimination avec les déchets ménagers.

Où est indiqué le symbole de la poubelle barrée ?

Directement sur vos sources lumineuses et appareils, ou sur leur emballage.

Comment éviter de jeter des lampes ?

Privilégiez l'achat de lampes avec le logo environnemental de l'Écolabel Européen (Écolabel Européen – sources lumineuses), qui garantit de moindres impacts environnementaux des lampes tout au long de leur cycle de vie.

ecosystem
recycler c'est protéger



D'autres questions ?

N'hésitez pas à écrire à ambassadeurdutri@cc-seletvermois.fr

Plus d'infos

Sur la page de l'Ademe :



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/faire-dechets>

Vous pouvez trouver des réponses pour tous types de déchets, selon le modèle suivant :

- Qu'est-ce que j'en fais ?
- Que va-t-il devenir ?
- Comment éviter de le produire ?

Les encombrants

RÉUTILISER RÉPARER RECYCLER

Il s'agit de déchets trop lourds ou trop volumineux pour être pris en charge dans le cadre des collectes habituelles en porte-à-porte (ex. : réfrigérateur, canapé...).



LE DON, LE DÉBARRAS

Proches, associations, sites et applications, brocanteurs, structures spécialisées dans le reconditionnement...

Infos et adresses dans notre annuaire local :



www.cc-seletvermois.fr/dechets

LA RÉPARATION

- Trouvez un réparateur labellisé Qualirépar pour bénéficier d'une remise sur votre réparation.

Infos et carte des réparateurs agréés :



www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche

- Trouvez un artisan réparateur avec l'annuaire officiel des Chambres de métiers et de l'artisanat avec le soutien de l'ADEME.



www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs

LA REPRISE "1 POUR 1"

En cas de remplacement par du neuf, le vendeur doit reprendre sans frais les déchets issus des produits de même type (nature et dimensions) que ceux proposés à la vente.

Cette obligation est valable y compris en cas d'achat en ligne.

Plus d'infos et liste des produits concernés :



<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37982>

LA REPRISE "1 POUR 0"

Le vendeur doit reprendre sans frais et sans obligation d'achat les déchets issus des produits de même type (nature et dimensions) que ceux proposés à la vente.

Cette obligation s'applique uniquement aux distributeurs disposant de surfaces de vente (magasins).

LA REVENTE

Proches, dépôts-vente, vide-greniers, sites et applications (Leboncoin, label-emmaüs.co/fr...).

Les autres solutions

- La déchetterie. Voir p.29
- La collecte des encombrants. Pour permettre une valorisation des encombrants, le service est désormais disponible uniquement sur demande, à prix coûtant.

Plus d'infos : www.cc-seletvermois.fr/encombrants



Médicaments



Boîtes vides

Mettez-les dans le bac de tri.

Attention : comme pour tous les déchets recyclables, rien ne doit être imbriqué.

Séparez la notice et les plaquettes aluminium de la boîte cartonnée.

Boîtes non vides

Rapportez-les en pharmacie.

*Les déchets
sont évitables
avant même l'acte
d'achat !*

Anticiper avant d'acheter
est le maître mot
d'une consommation
responsable.

DASRI

Il s'agit des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (aiguilles, seringues, déchets souillés...).

Retirez une boîte DASRI en pharmacie.

*Stop aux mégots
jetés par terre !*



Ils terminent leur course dans les égouts et finissent en mer. Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 m³ d'eau !

Astuce : utilisez des cendriers de poche !

Stop au gaspillage alimentaire !

Le gaspillage alimentaire est la première source d'émissions de gaz à effet de serre mondiale. Il représente un coût moyen de 18,53€ par semaine et par foyer en France* !

Pour l'éviter, quelques conseils simples :

- Faire le point sur ses stocks
- Préparer sa liste de courses
- Mettre les denrées périssables en avant
- Servir des quantités modérées
- Conserver/congeler/cuisiner les restes
- Différencier les mentions "à consommer avant le" (à respecter) et "à consommer de préférence avant le" (produits pouvant être consommés sans danger après la date)
- ...



* Censuwide pour HeeloFresh, mai 2022..

*Stop aux lâchers
de ballons !*

Il est interdit de procéder à des lâchers de ballons, dont la course se solde par une pollution qui rejoint nos océans.



La pollution n'est pas due qu'aux incivilités !

Un papier qui tombe d'un sac, un coup de vent qui renverse une poubelle...
Au total, des monticules de déchets se retrouvent dans notre environnement.
La meilleure solution :
en produire le moins possible.

Réduire ses déchets

AVANT D'ACHETER

AI-JE VRAIMENT BESOIN DE CE PRODUIT ?

↓
NON

- Désir passer, impulsif
- Effet de groupe
- Je n'aurai pas grande utilité de ce produit, je ne l'utiliserai pas

↓
OUI

AI-JE BESOIN D'ACHETER CE PRODUIT ?

↓
NON

- Je peux **réutiliser** ou faire réparer quelque chose que j'ai déjà (Repair Café, garantie...)
- Je peux le **louer** (location de costumes, associations de voisins...)
- Je peux **l'emprunter** (médiathèque, ludothèque, voisins, applications d'emprunts entre voisins...)

↓
OUI

DE QUELLE QUANTITÉ
AI-JE VRAIMENT BESOIN ?

- Faire une liste

AI-JE BESOIN D'ACHETER NEUF ?

↓
NON

- Vide-grenier, brocante
- Dépôt-vente
- Application pour le trouver auprès d'un particulier de ma région

↓
OUI

OÙ VAIS-JE L'ACHETER ?

- Boutique éco-responsable
- Producteur local

- Grandes enseignes
- Sites marchands

JE NE L'ACHÈTE PAS

J'ai évité
de produire
un déchet

J'ai limité
ma production
de déchets

Je réfléchis encore au moment de l'achat

- Comment le produit est-il emballé ?
Y a-t-il un équivalent en vrac ou moins suremballé ?
- De quelle matière est-il composé ?
Y a-t-il un équivalent plus durable (matière plus résistante, moins polluante, logo éco-responsable...)?
- Où a-t-il été produit ?

Les jours de collecte



	ORDURES MÉNAGÈRES 	COLLECTE SÉLECTIVE 
Azelot	Vendredi semaine A	Vendredi semaine B
Burthecourt-aux-Chênes	Vendredi semaine A	Mardi semaine B
Coyviller	Vendredi semaine A	Mardi semaine A
Crévic	Mercredi semaine A	Mercredi semaine A
Dombasle-sur-Meurthe*	Lundi	Jeudi
Dombasle secteur Sommerviller	Lundi semaine A	Mercredi semaine A
Ferrières	Vendredi semaine A	Vendredi semaine B
Hudiviller	Mercredi semaine A	Mercredi semaine B
Lupcourt	Lundi semaine B	Vendredi semaine B
Manoncourt-en-Vermois	Mercredi semaine A	Mercredi semaine B
Rosières-aux-Salines*	Jeudi	Mercredi
Saffais	Vendredi semaine A	Vendredi semaine B
St Nicolas de Port	Vendredi	Mardi
Sommerviller	Lundi semaine A	Mercredi semaine A
Tonnoy	Vendredi semaine A	Vendredi semaine B
Varangéville*	Mardi	Mercredi
Ville-en-Vermois	Mardi semaine A	Mercredi semaine B

* Sauf cas particuliers

Sortez vos poubelles la veille de la collecte à partir de 18 h, l'heure de passage des ripeurs peut varier !



Retrouvez les détails des semaines et les jours de rattrapage des jours fériés sur le calendrier de collecte de votre commune :

www.cc-seletvermois.fr/calendrier-de-collecte

Le service propreté urbaine

**Communauté de Communes
des Pays du Sel et du Vermois**
3, rue Louis Majorelle
ZAC du Saulcy
54110 Dombasle-sur-Meurthe
Tél. : 03 83 45 23 32

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30

Site Internet : www.cc-seletvermois.fr
rubrique Cadre de vie/Gestion des déchets

Facebook : @ccseletvermois

